

**Pour les habitants de
la Communauté de Communes du Pays de Valois**

Frais d'inscription (par famille)	30 €
---	------

Cycle ÉVEIL	
DANSE ou MUSIQUE	Habitants de la CCPV
DANSE : Éveil ou initiation	150 €
MUSIQUE : Éveil ou découverte	150 €

Cycle 1, 2 ou 3		
CURSUS DANSE ou MUSIQUE	Habitants de la CCPV	
	- de 18 ans	+ de 18 ans
DANSE : 2 cours de danse hebdomadaires + 1 atelier au choix	265 €**	275 €**
MUSIQUE : 1 cours d'instrument + 1 cours de FM + 1 atelier au choix	410 €**	440 €**

TARIFS DANSE		
HORS CURSUS DANSE	Habitants de la CCPV	
	- de 18 ans	+ de 18 ans
1 cours de danse OU 1 atelier chorégraphique	165 €	175 €
Cours de danse supplémentaire	100 €	
Deuxième atelier chorégraphique et +	70 €	

FORFAITS		
DANSE + MUSIQUE	Habitants de la CCPV	
	- de 18 ans	+ de 18 ans
FORFAIT : Cursus instrumental + 1 cours de danse hebdo.	510 €**	540 €**
FORFAIT : Cursus instrumental + 2 cours de danse hebdo.	610 €**	640 €**
FORFAIT : Éveil musical + éveil à la danse	200 €	
FORFAIT : Découverte instrumentale + initiation à la danse	200 €	

TARIFS MUSIQUE / CHANT		
HORS CURSUS MUSIQUE	Habitants de la CCPV	
	- de 18 ans	+ de 18 ans
Formation musicale OU 1 cours d'instrument pour personne à besoins spécifiques	280 €	
Instrument supplémentaire	240 €	
Atelier collectif	240 €	
Deuxième atelier collectif et +	70 €	

LOCATION D'INSTRUMENT POUR LA SAISON	130 €
---	-------

RÉDUCTION **

- Une réduction de 30 € sera faite sur les frais d'activité dès lors que 2 élèves de la même famille seront inscrits en CURSUS Danse et/ou Musique.
- Les étudiants de + de 18 ans, sur présentation d'un justificatif de scolarité et/ou d'une carte étudiante valide, pourront bénéficier du tarif - de 18 ans.

Seuls les tarifs annotés de ** sont concernés.

PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription de 30 € par famille sont à payer avec les frais d'activité et sont non remboursables.

PAIEMENT DES FRAIS D'ACTIVITÉ

2 possibilités :

En 1 fois (à acquitter avant le 1er octobre) :

par chèque bancaire à l'ordre de « Danse et Musique en Valois », espèces, ANCV (chèque-vacances ou coupon sport), Pass Culture, carte bancaire sur votre espace extranet iMuse.

Par prélèvement automatique :

en 1, 3 ou 5 fois par prélèvement automatique entre le 5 et le 10 de chaque mois de novembre à mars.